

**Motion pour la déclaration de Dieppe en zone hors TAFTA
(Transatlantic Free Trade Agreement)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 32*

LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 18 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine (de la question n°1 à la question n°43), M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n°5 à la question n°45), M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°11 à la question n°45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M. PESTRINAUX Gérard.

Sont absents et excusés : Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme LETEISSIER Véronique, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°1 à la question n°10).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. François LEFEBVRE, Mme LETEISSIER Véronique à M. BUSSY Florent, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André, Mme ORTILLON Ghislaine à M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°10)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

M. Florent BUSSY, Conseiller Municipal Délégué, donne lecture du projet de motion proposé au Conseil Municipal :

Le 14 juin 2013, à la suite d'un long processus, les 28 gouvernements de l'Union européenne, dont la France, ont approuvé le mandat donné à la Commission Européenne pour négocier en secret un accord dit de « libre-échange » avec les États-Unis, le Grand Marché Transatlantique (GMT) ou TAFTA (*Transatlantic Free Trade Agreement*). Ce mandat n'a fait l'objet d'aucune consultation démocratique dans les pays de l'U.E. Il a finalement été déclassifié en octobre 2014. Mais les délibérations des différentes réunions restent toutefois secrètes.

Ce projet d'accord vise à instaurer entre l'Union Européenne et les États-Unis un vaste marché dérégulé : élimination des droits de douane, réduction des barrières légales à la concurrence, dumping social et environnemental.

Compte tenu du fait que toute norme sociale, sanitaire, alimentaire, environnementale ou technique, adoptée par une municipalité ou une autre collectivité territoriale, dès lors qu'elle contrarie une firme privée, pourra être attaquée devant un groupe d'arbitrage privé,

Compte tenu du fait que les États-Unis ne reconnaissent, ni les conventions sociales de l'Organisation Internationale du Travail, ni les accords internationaux en matière d'environnement (Protocole de Kyoto), ni la convention sur la protection de la diversité culturelle et linguistique de l'UNESCO.

Compte tenu de notre attachement à l'égard d'un droit du travail protecteur, à une démocratie transparente, à la supériorité de la solidarité sur la concurrence, à la protection de l'environnement.

Compte tenu des conséquences dramatiques qu'aurait l'application d'un tel traité en matière de services publics, d'alimentation, de protection sociale, d'emploi et sur la souveraineté de nos territoires.

Le Conseil Municipal de Dieppe :

- dénonce la négociation d'un accord commercial réalisé dans le plus grand secret par les États-Unis et la Commission Européenne, dont les conséquences seraient d'une gravité extrême sur la démocratie, sur le modèle social français et les normes environnementales, sanitaires, culturelles et intellectuelles qui protègent nos concitoyens,

- demande la publication immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du Traité, et de toutes les expertises produites par chacun des ministères sur les conséquences d'un tel marché transatlantique,

- demande le retrait définitif du mandat de négociation de la clause prévoyant la mise en place d'un tribunal arbitral privé (ou : « mécanisme de règlement des différends »),

– réclame l’ouverture d’un débat national sur l’ensemble des accords de libre-échange, permettant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations,

– décide, à l’instar de nombreuses communes et collectivités territoriales françaises de déclarer Dieppe en Zone hors-TAFTA (Transatlantic Free Trade Agreement),

– et autorise le Maire à adresser un courrier au Président de la République et au Président de la Commission Européenne afin de leur faire part de notre décision.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la motion ci-dessus, par :

- 32 voix « Pour » : groupe des « Elus Citoyens, Républicains et Communistes de Dieppe », groupe « Dieppe Ecologique et Solidaire », groupe « Unis pour Dieppe »
- Le groupe « Dieppe au Cœur » ne participe pas au vote

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire